

Vallée du Sarthon et ses affluents

Site Natura 2000



Parc
naturel
régional

Normandie-Maine

Une autre vie s'invente ici



Vallée du Sarthon et ses affluents

▲ *Le Sarthon (aval)*

Prenant sa source au sud de la Forêt d'Écouves, ce site s'intègre dans un paysage de bocage typique de la frange est du Massif armoricain, où naissent de multiples sources. Entre prairies et boisements, la Vallée du Sarthon s'appuie sur un ensemble de petits cours d'eau relativement bien préservés, favorables au maintien d'une faune remarquable, voire exceptionnelle.

Fiche d'identité

Directive : Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)

Surface : 5 255 ha

Code Natura 2000 : FR 2502015

Départements : Orne, Mayenne

Communes : 12

Dans l'Orne : La Ferrière-Bochard, Gandelain, La Lacelle, L'Orée d'Écouves, La Roche-Mabile, Rouperroux, Saint-Cénéri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Nicolas-des-Bois

En Mayenne : Ravigny, Saint-Pierre-des-Nids

Population : environ 6 645 habitants (Source INSEE, 2019)

Date de création au journal officiel de l'Union Européenne : 12 décembre 2008

Validation du Document d'Objectifs : 28 mars 2013

Opérateur : Parc naturel régional Normandie-Maine

Enjeux et objectifs

Le principal enjeu repose sur la conservation des espèces d'intérêt européen (ou communautaire), c'est-à-dire rares et menacés à l'échelle européenne et inscrits sur les annexes de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Décliné en orientations de gestion, le projet de territoire s'intéresse essentiellement à la restauration, gestion, aux suivis et à l'accompagnement des activités locales liées à l'eau et aux zones humides.

Objectifs

Garantir la qualité de l'eau.

Assurer l'intégrité physique des cours d'eau et des zones humides.

Restaurer la fonctionnalité du bassin versant.

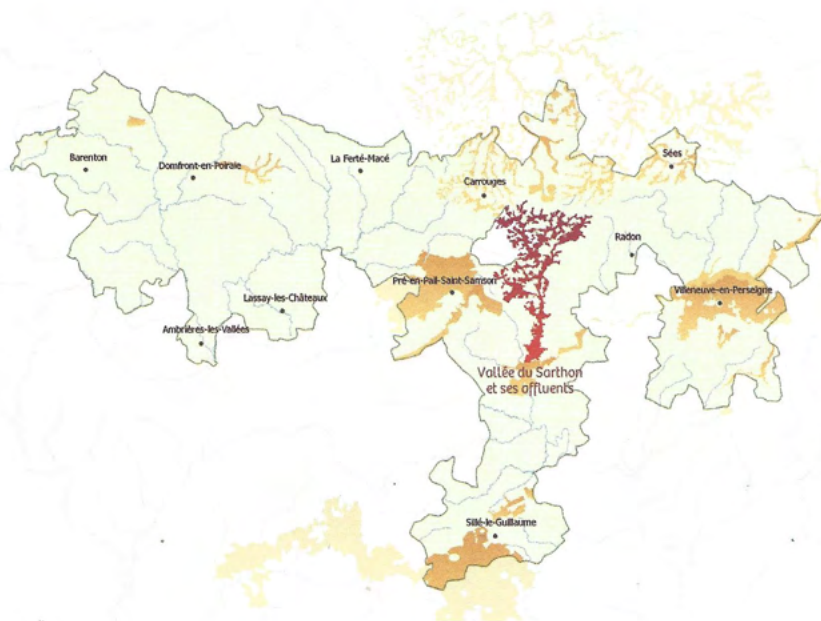
Contrôler l'évolution des espèces invasives.

Surveiller/suivre les espèces patrimoniales et la qualité de la rivière.

Évaluer, informer, sensibiliser et communiquer autour de ce territoire.

Exemples d'actions proposées sur le territoire :

- Accompagner la gestion extensive des prairies.
- Restaurer la diversité physique des cours d'eau et de sa dynamique érosive.
- Aménager l'accès à la rivière.
- Entretenir les mares, les haies, les fossés enherbés.
- Planter des haies anti-érosives.
- Restaurer et entretenir des zones humides.



◀ Sites Natura 2000
sur le territoire du Parc

Les habitats et les espèces d'intérêt européen



Prairies paratourbeuses : ces prairies marécageuses acidiphiles sont composées d'une fine couche de tourbe en surface et sont engorgées par une eau courante durant une grande partie de l'année.



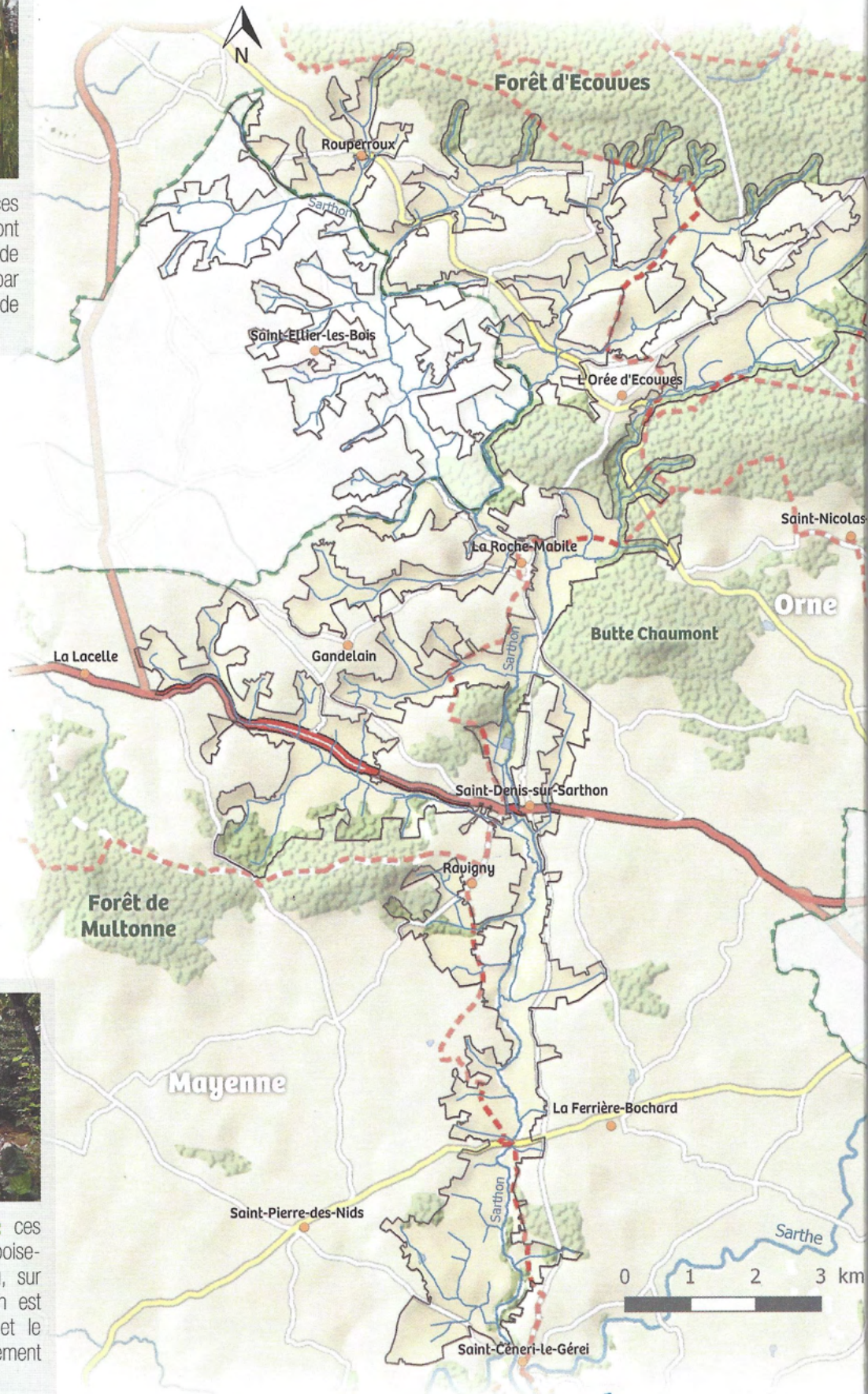
Prairies maigres de fauche : ces prairies semi-naturelles s'identifient par une végétation homogène, haute, à biomasse élevée et par l'absence de refus (végétation non consommée par le bétail). Ces prairies sont caractérisées par une grande diversité de plantes (avoine, brome, orge, colchique, ...). Leur présence est liée aux pratiques agricoles de fauche.



Aulnaie-frênaie alluviale : ces habitats correspondent à des boisements de bord de cours d'eau, sur des sols humides. La végétation est dominée par l'Aulne glutineux et le Frêne commun. Le saule est également souvent présent.

Et aussi :

- Végétation flottante de renoncules
- Gazon amphibie de berges d'étangs et de mares
- Landes (humide et sèche)
- Mégaphorbiaie
- Pierrier de plaines
- Hêtraie acidiphile
- Tourbière boisée



Périmètre du site Natura 2000 Vallée du Sarthon et ses affluents

- Limite du site Natura 2000
- Limite du Parc Normandie-Maine
- Chemins de grandes randonnées (22)
- Limite départementale

Les activités socio-économiques

Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale sur le bassin versant du Sarthon et sur le site Natura 2000. La vocation herbagère de l'espace agricole prédomine en lien avec une production essentiellement bovine (lait, viande, ...) associée à des cultures de maïs et de céréales.

Sylviculture

Située principalement sur les hauteurs et les versants, la forêt couvre près de 775 hectares sur le site. Cela correspond pour moitié à la frange sud-ouest de la Forêt d'Écouves gérée par l'Office National des Forêts (ONF). L'autre moitié regroupe divers massifs privés (Bois de Roche-Elie, Forêt de Multonne...) ainsi que quelques parcelles isolées çà et là.

Majoritairement composées de feuillus (environ 80%), les forêts du site peuvent localement faire l'objet de plantations de résineux.

Pêche

Quatre associations de pêche existent sur le bassin : l'AAPPMA de La Roche-Mabile, La Gaule alençonnaise, Les pêcheurs de Saint-Céneri et l'AAPPMA de Saint-Pierre-des-Nids.

Certaines d'entre elles se sont d'ores et déjà inscrites dans une démarche de gestion patrimoniale des rivières et de la ressource piscicole.

Activité industrielle

Le bassin versant du Sarthon abrite plusieurs installations classées (ICPE) directement ou à proximité immédiate du site : carrière d'extraction de roche à Roupperoux, société d'embouteillage d'eau à La Ferrière-Bochard ainsi que plusieurs structures agricoles particulières.

Randonnée

La randonnée est pratiquée sur de nombreux chemins. Alors que le GR 22 chemine plutôt dans la partie nord du site, le GR 36 traverse quant à lui, le site du nord au sud.



Le Damier de la succise est un papillon vivant dans des prairies humides au nord du bassin versant. Sa présence est étroitement liée à celle de sa plante hôte : la Succise des prés.



La Mulette perlière est un mollusque bivalve d'une longévité remarquable (environ 70 ans). Devenue extrêmement rare, cette moule d'eau douce affectionne les eaux d'excellente qualité, notamment pour effectuer sa reproduction.



L'Écrevisse à pieds blancs est l'écrevisse autochtone. Elle affectionne les eaux limpides, fraîches et de bonne qualité. L'espèce a fortement régressé ces dernières années pour diverses raisons (dégradation de l'habitat, confrontation avec l'Écrevisse du Pacifique, maladies, ...).

Et aussi :

- Loutre d'Europe
- Triton crêté
- Lamproie de Planer
- Chabot
- Agrion de Mercure



▲ Ruisseau de Roche-Elie



▲ Animation grand public sur le Sarthon



▲ Agrion de Mercure



▲ Mare



▲ Prairie humide

Natura 2000

Un dispositif européen au service du patrimoine naturel

L'Europe possède une grande diversité de paysages allant des forêts boréales aux garrigues méditerranéennes, en passant par nos landes et forêts atlantiques... Tous ces milieux favorisent l'expression d'une diversité biologique.

Toutefois, certaines espèces ou habitats naturels ont connu de fortes régressions au cours des dernières décennies et sont menacés de raréfaction ou de disparition. Deux Directives européennes (Oiseaux 2009/147/CE et Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE) définissent ce patrimoine naturel en danger dont la préservation présente une importance communautaire.

Un réseau de sites remarquables

Afin d'agir efficacement sur ce patrimoine commun, l'Union Européenne a lancé la constitution d'un ambitieux réseau de sites abritant ces habitats et ces espèces. Ce maillage, de plus de 29 000 sites (18,15 % de la surface terrestre et 6 % de la surface marine) constitue une réponse stratégique et cohérente face aux enjeux de conservation du patrimoine naturel qui dépassent largement toute notion de frontières.

Ce réseau réunit des Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive Oiseaux, et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore.

La réponse innovante de la France

Natura 2000 applique les principes définis au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 : la conservation et la gestion soutenable de la diversité biologique. La démarche française laisse une large place à la concertation notamment au travers des Comités de Pilotage (COPIL) et des groupes de travail.

Sur chacun des sites, un Document d'Objectifs (DOCOB) est établi afin de conjuguer biodiversité et exigences économiques, sociales et culturelles. Sur la base d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire.

Ce programme est mis en œuvre sur la base du volontariat au travers de Mesures Agro-Environnementales, de Contrats et d'une Charte Natura 2000. Ce principe de libre engagement constitue la clé de voûte de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine écologique commun.



▲ Butte Chaumont et bois de Beauchêne depuis Gandelain



▲ Pâturage bovin



▲ Descente aménagée

Participer et évaluer

Que vous soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise ou un agriculteur, différentes possibilités s'offrent à vous si vous souhaitez participer aux actions Natura 2000.

Contrat Natura 2000

Il permet d'assurer l'entretien ou la restauration de milieux naturels non agricoles. Il finance les travaux sur des parcelles selon un cahier des charges précis. L'objectif est d'assurer la préservation des espèces et des habitats naturels remarquables du site. Proposé aux propriétaires, il est d'une durée de 5 ans, renouvelable. La totalité du financement est pris en charge par l'État et l'Europe. A titre d'exemples : taille des vieux arbres, restauration des éboulis rocheux, entretien des berges du cours d'eau, ...

Mesure Agro-Environnementale

Le contrat agricole ou Mesure Agro-Environnementale est le dispositif proposé pour entretenir et préserver les milieux naturels sur des parcelles agricoles. Il permet de soutenir l'activité agricole sur les terrains souvent difficiles tout en prenant en compte les exigences écologiques de certains milieux ou espèces remarquables sur le site (retard de fauche, limitation du nombre d'animaux à l'hectare, limitation des fertilisants...). Proposé aux exploitants, il est, lui aussi, d'une durée de 5 ans renouvelable. L'exploitant perçoit une indemnité pour compenser les surcoûts et les pertes occasionnés.

Charte Natura 2000

Simple et accessible à tous, la charte répertorie les pratiques respectueuses pour préserver la diversité des habitats et des espèces sur le territoire. Avec un engagement sur 5 ans, elle donne droit à certains avantages financiers et/ou l'accès à la Garantie de Gestion Durable (pour les forêts).

Evaluations des incidences

Afin de veiller à la préservation du patrimoine du site Natura 2000, chaque acteur du territoire doit, en fonction de son projet (permis de construire, abattage ou plantation d'arbres...) vérifier la nécessité de réaliser une évaluation des incidences (voir liste des projets soumis sur les sites internet de la Préfecture de l'Orne ou de la Préfecture de la Mayenne).

Ce dispositif réglementaire permet, au regard des enjeux du site, d'identifier les impacts potentiels sur la biodiversité et de trouver des solutions pour les éviter et/ou les réduire au maximum. Le porteur peut, s'il le souhaite, bénéficier de l'appui technique de l'animateur du site Natura 2000 avant de transmettre sa demande au service instructeur de l'État, seul habilité à l'autoriser ou non.

Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc
Le Chapitre - CS 80005
61320 CARROUGES Cedex
02 33 81 75 75
natura2000@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Crédits photos : Parc naturel régional Normandie-Maine, Morvan Debroize (Agrion de Mercure), Olivier Hesnard - CPIE des Collines Normandes, Philippe Laforge, Francis Massias, Claire Motz (Damier de la Succise).



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales